



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Pôle hébergement et logement social

Dossier suivi par Pascale MORETTI
Tel 04.57.38.65.69
Fax 04.57.38.65.97
Mél : pascale.moretti@isere.gouv.fr

Grenoble, le 24 mai 2019

Appel à candidature pour la création d'une maraude sociale professionnelle sur l'agglomération grenobloise

La veille sociale, mission de service public, chargée du repérage et de la protection des personnes sans abri et en situation de détresse, doit pouvoir s'appuyer notamment sur un service de travail de rue reposant sur des équipes de maraudes.

Conformément au référentiel de missions et d'évaluation des maraudes d'octobre 2018, le principe d'action des maraudes est d'aller à la rencontre des personnes à la rue, avec pour objectif premier de leur proposer un hébergement, mais également d'assurer une fonction de repérage, de contact, d'évaluation et d'orientation ou d'accompagnement, notamment, vis à vis des personnes qui ne formulent aucune demande.

Le courrier ministériel du 9 octobre 2018 relatif à la construction d'un plan d'action visant à la mise à l'abri des publics sans domicile préconise la création ou le renforcement d'équipes de maraudes professionnelles.

Le plan national de prévention et de lutte contre la pauvreté de septembre 2018 prévoit la création de maraudes mixtes qui associent les compétences veille sociale / logement / hébergement / scolarisation de l'Etat, et les compétences d'action sociale et de protection de l'enfance des départements.

Les actions définies dans le cadre du plan pauvreté, dont l'action maraude mixte, font l'objet d'une contractualisation entre le Monsieur le Préfet de l'Isère et Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Isère.

Le dossier de candidature sera composé de :

- présentation de l'association ou de l'institution gestionnaire : statuts, composition du Conseil d'administration, organigramme, qualification et activité du personnel, bénévoles, activités et/ou expériences dans le domaine, partenariats formalisés...
- présentation du projet : périmètre géographique couvert, intégration dans un dispositif existant ou création d'une nouvelle structure, équipe/effectifs, projet de service, planning...
- modalités d'articulation du projet avec son environnement institutionnel et partenarial.

Les projets sont à envoyer en une seule fois par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante au plus tard le lundi 24 juin à 10h :

[DDCS ISERE](#)

A l'attention de Mme GAUTHERIN

Objet : Candidature « Maraude professionnelle »

Cité administrative – Bâtiment 2

1 rue Joseph Chanrion

CS 20094

38032 – Grenoble Cedex 1

ou par mail à ddcs-hebergement-logement@isere.gouv.fr

Calendrier prévisionnel

Vendredi 24 mai 2019 : lancement de l'appel à candidature

Lundi 24 juin 2019 à 10h : date limite de réception des projets

Lundi 24 juin 2019 : comité de sélection

lundi 15 juillet : date limite de mise en œuvre du dispositif